

Janssen Canada : Subventions à des organismes de patients

Critères d'admissibilité et d'exclusion

Subventions à des organismes de patients : Ce financement a pour but d'aider les organismes sans but lucratif à diffuser de l'information qui répondra aux besoins des patients.

Critères d'admissibilité

Les demandes qui proviennent d'organismes sans but lucratif enregistrés peuvent être acceptées.

Les demandes qui proviennent des personnes ou organismes suivants ne seront pas acceptées :

- Établissements universitaires
- Hôpitaux
- Sociétés médicales
- Associations professionnelles
- Fournisseurs de perfectionnement professionnel continu (PPC)
- Particuliers
- Cliniques privées
- Organismes à but lucratif
- Agences/fournisseurs de formation médicale

Critères d'exclusion

Les dépenses non admissibles peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Subventions de recherche/cliniques
- Subventions à l'éducation médicale pour les fournisseurs de soins de santé (PS)
- Subventions à des particuliers
- Déplacements personnels
- Divertissements
- Charges d'exploitation (pour soutenir les coûts existants associés aux salaires, à l'équipement, aux manuels ou aux abonnements aux publications, aux plateformes de réunions en ligne, au développement de sites Web, aux lignes téléphoniques).
- Coûts indirects (p. ex. location, assurance, services publics)
- Perfectionnement professionnel
- Prix de reconnaissance
- Prix
- Contributions caritatives
- Demandes de subvention pour les repas seulement